AR Prefecture
017-211701859-20260420-2026_04_37-DE
Reçu le 22/04/2026
Publié le 22/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme BERUSSEAU, Maire.

Convocation : 03/04/26
Affichage : 03/04/26
Nombre de membres
- En exercice : 19
- Procurations : 0
- Votants : 18

Etaient présents : E. BERUSSEAU ; F. SUDRE ; A. ANGIBAUD ; P. RETOUT ; V. FERCHAUD ; D. LEFRANC ; M-C. PINASSEAU ; A. SICARD ; G. MAILLARD ; C. FABIER ; L. MOUSSET ; E. MORANDEAU ; G. GIMGEMBRE ; M. RIQUELME ; S. DELAGE ; B. ADELMAND ; D. MAILLET ; H. PELLETANCHE.

Excusés : M. LE CLECH

Absents : -

Secrétaire de séance : E. MORANDEAU

2026_04_37 Désignation d'un représentant auprès du CNAS

Madame la Maire expose que la commune est adhérente au CNAS.

Ainsi, moyennant une cotisation employeur, le CNAS offre aux agents des collectivités territoriales un certain nombre de prestations : allocations de rentrée scolaire, prêts dépannages, tarifs préférentiels dans certains magasins ou activités culturelles ou sportives ... Le conseil municipal est appelé à désigner son délégué au sein des instances du CNAS.

Ce délégué est élu au scrutin uninominal majoritaire. Le vote a lieu à bulletin secret. Mais sur ce dernier point, le conseil municipal peut à l'unanimité de ses membres décider de ne pas procéder au scrutin secret.

Madame la Maire sollicite les candidatures.

Mme Valérie FERCHAUD se porte candidate.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après avoir renoncé au scrutin secret,

PROCLAME Mme Valérie FERCHAUD élue en qualité de Délégué au CNAS.

La secrétaire de séance,

Morandeau

La Maire,

Evelyne BERUSSEAU

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 22/04/26
et de sa publication le 21/04/26